

CONSEIL MUNICIPAL

DU 2 février 2021



L'an deux mille vingt-et-un, le deux février, à vingt heures trente, les membres du Conseil Municipal de la commune de SEPMES se sont réunis en séance ordinaire sous la présidence de Mme Régine REZEAU, Maire

Etaient Présents : Mme DELORME Manon, M. DAGUET Alain, M. BASECQ Samuel, Mme LANGLOIS Barbara Adjointes
M. BARILLET Gaby, Mme BILLY Justine, M. CHOLLET Yohan, M. DENIS Jason
M. LABARRE Thomas, Mme PICHEREAU Aurélie, M. RAGUIN Charles, Mme REZEAU Cindy, Mme REZEAU Régine.

Absentes excusées :

Mme CATHELIN Dominique, ayant donné procuration à Mme REZEAU Régine Maire,
Mme VERNAT Virginie, ayant donné procuration à Mme REZEAU Régine, Maire,
Etant donné que la loi n°2020-1379 du 14 novembre 2020 prorogeant l'état d'urgence sanitaire indique que chaque membre des assemblées peut être porteur de 2 pouvoirs.

Arrivée de Mme Aurélie PICHEREAU à 20h37

Date de convocation : 26 janvier 2021

Date d'affichage : 26 janvier 2021

Mme LANGLOIS a été désignée comme secrétaire de séance.



Ordre du jour :

Approbation du Procès-Verbal du 5 janvier 2021

1. Gratification de stagiaires étudiants
2. Communauté de Communes Loches Sud Touraine : Avis sur le pacte de gouvernance

Décision du Maire :

Attribution de concession dans le cimetière communal
Droit de préemption urbain : renonciation à acquérir

Observation sur le Procès-verbal du 5 janvier 2021 :

Sans aucune observation, le Procès-Verbal est approuvé à l'unanimité.



N° 2021-02-01 : GRATIFICATION DE STAGIAIRES ETUDIANTS

Arrivée d'Aurélie PICHEREAU

Madame le Maire indique que la commune de Sepmes a accueilli deux stagiaires dernièrement :

M. Cédric BARAT, en préparation d'un CAP Maintenance de bâtiments de collectivités, a été accueilli au sein des services techniques du 19 octobre au 30 octobre 2020 et du 14 décembre au 24 décembre 2020 soit 4 semaines non consécutives. Sa présence a permis de mener à bien certains travaux comme l'installation des bâches incendie.

Mlle Soline LEBLANC, en préparation d'un CAP Accompagnant Educatif Petite Enfance a été accueillie au sein de l'école Maternelle dans la classe des Petites Sections du 15/11/2020 au 27/11/2020, du 07/12/2020 au 18/12/2020, 04/01/2021 au 16/01/2021, et du 25/01/2021 au 30/01/2021, soit 7 semaines de stages non consécutives. Sa présence a soulagé l'ATSEM dans ses missions ; missions fortement impactées par le respect du protocole sanitaire dans les écoles.

Chacun a donné entière satisfaction dans son domaine. Aucune gratification n'est obligatoire pour les stages d'une durée inférieure à 2 mois consécutifs mais il vous est proposé exceptionnellement de récompenser ces deux stagiaires pour leur travail.

Le conseil municipal,
Après en avoir délibéré et à l'unanimité,
Considérant la durée effective de stage pour chacun,

ACCORDE la somme de 100 € à M. Cédric BARAT

ACCORDE la somme de 150 € à Mlle Soline LEBLANC

DIT que les crédits seront inscrits au budget primitif 2021

N° 2021-02-02 : COMMUNAUTÉ DE COMMUNES LOCHES SUD TOURAINE : AVIS SUR LE PACTE DE GOUVERNANCE

Madame le Maire informe les Conseillers municipaux que la loi Engagement et Proximité du 27 décembre 2019 ouvre la possibilité d'élaborer un pacte de gouvernance entre les communes et les Communautés de Communes dont les modalités sont prévues à l'article L5211-11-2 du Code Générale des Collectivités Territoriales. Le pacte de gouvernance n'est pas obligatoire mais s'il est décidé, il doit être adopté dans les 9 mois suivant le renouvellement général des conseillers municipaux, après avis des Conseils municipaux des Communes membres et rendu dans un délai de 2 mois après la transmission du projet du pacte.

Madame le Maire rappelle que la loi Engagement et Proximité du 27 décembre 2019 issue des échanges du grand débat national permet de replacer les élus communautaires et municipaux au cœur de l'intercommunalité, dans sa gouvernance et son fonctionnement quotidien, elle permet également de protéger et d'accompagner les élus dans leur fonction par la possibilité par exemple de sanctionner plus facilement des infractions simples, ou par l'obligation de prise en charge de la protection juridique des élus par la collectivité. En outre, l'élaboration d'un pacte de gouvernance permet de mieux diffuser et partager l'information au sein d'une intercommunalité et permet au maire de mieux s'appuyer sur ses conseillers municipaux.

Madame le Maire indique que le projet de pacte de gouvernance proposé ce soir, a été présenté le 14 janvier 2021, en lieu et place d'une conférence des maires de 4 heures et non en conseil communautaire, excluant de fait, certains élus du débat. A la suite de quelques amendements, le projet de pacte de gouvernance a été adopté à la majorité.

Le projet de pacte est transmis aux communes membres pour avis des conseils municipaux.

VU l'article L 5211-11-2 du code général des collectivités territoriales,

VU le projet de pacte de gouvernance transmis aux communes le 19 janvier 2021,

Le conseil municipal,

Après en avoir délibéré et à l'unanimité,

EMET UN AVIS DEFAVORABLE sur le projet de pacte de gouvernance tel que proposé compte tenu, entre autres :

-que le texte proposé présente un fonctionnement d'une communauté de communes avec un pouvoir décisionnaire concentré au niveau du bureau communautaire.

-de l'incohérence entre les principes énoncés dans le pacte avec un nombre de conseils communautaires restreint (4 réunions prévues d'ici juin contre 12 réunions du bureau communautaires) qui va à l'encontre de la participation délibérative des communes aux prises de décision.

-de l'incohérence entre les principes énoncés dans le pacte et l'application au sein de l'intercommunalité avec des commissions thématiques non réunies et trop cadrées (une réunion depuis le début du mandat dans certaines commissions, sur des sujets fermés, sans retour aux participants) nuisant à la volonté du dialogue permanent entre l'intercommunalité et les communes qui la composent.

Décision du Maire :

2021-01-01 : Attribution de concession dans le cimetière communal : Il est accordé dans le cimetière communal, au nom de Mme Marie-Christine HILLION, une concession cinquantenaire de 3,36m² à compter du 10/12/2020 à l'effet d'y fonder une sépulture familiale.

2021-01-02 : Attribution de concession dans le cimetière communal : Il est accordé dans le cimetière communal, au nom de Mme Christine LAROCHE, une concession trentenaire pour caverne de 0,25m² dans l'espace cinéraire du cimetière à compter du 8/12/2020 à l'effet d'y fonder une sépulture particulière.

2021-01-03 : Décisions négatives relatives au droit de préemption :

Déclaration d'Intention d'Aliéner pour la parcelle cadastrée D 73 sise Le Bourg

2021-01-04 : Décisions négatives relatives au droit de préemption :

Déclaration d'Intention d'Aliéner pour les parcelles cadastrées D64 sise 27 rue de la République et ZO60 sise les Varennes.

Informations Diverses :

SOLIDARITÉ :

Colis de Noël des aînés : Madame le Maire fait part des nombreux messages de remerciements reçus en mairie de la part des administrés.

FINANCES :

Budget, bilan et orientations budgétaires: Madame le Maire présente les premiers chiffres du compte administratif sous réserve de la concordance avec le compte de gestion qui sera établi par la trésorerie.

Les dépenses de fonctionnement 2020 s'élèveraient à 482 434,18 € et les recettes à 546 145,42 € soit un résultat de 63 711,24€

Les dépenses d'investissement 2020 s'élèveraient à 301 583,22 € et les recettes à 240 374,13€ soit un résultat négatif de -61 209,90 € et un résultat cumulé négatif de -148 962,38€ avec des restes à réaliser recettes de 49 942,93

Il en ressort que la part affectée à l'investissement pour le budget 2021 serait de 99 019,45€ et l'excédent de fonctionnement de 79 082,85€.

Ainsi en 2020, malgré le contexte sanitaire actuel, impliquant une baisse des recettes (au niveau des réservations de salles, du gîte ou des services périscolaires), et une hausse des dépenses (masques, produits désinfectants, ...), plusieurs projets ont vu le jour :

-Le repas traditionnel des aînés a été remplacé par un colis de Noël, apprécié par beaucoup. Faut-il poursuivre ce principe ?

-La première tranche des travaux de l'Eglise a été réalisée. Suite à l'analyse des sondages et du résultat de l'étude diagnostic, la programmation d'une deuxième tranche et la recherche de financement devront certainement être étudiée en 2021.

-l'installation de deux bâches incendies permettant de répondre aux projets d'aménagement ou d'extension des constructions existantes de nos administrés, conditionnés par la défense incendie

-La fin de la procédure cimetière engagée depuis 2016.

-Beaucoup de dossiers d'urbanisme traités en 2020 et beaucoup à venir, avec des projets touristiques annoncés par certains administrés.

-Des commerces Sepmois qui ont su « tirer leur épingle du jeu » durant cette crise sanitaire.

Madame le Maire récapitule les investissements qui pourraient être inscrits au budget 2021 suite aux besoins recensés :

-chaudière : premier devis de 18 500€ TTC. Un deuxième rendez-vous est programmé jeudi 4 février.

-Travaux de voirie : 18 000€ TTC prévu. M.DAGUET indique qu'au vu de la dégradation de l'état des routes communales, une enveloppe annuelle serait nécessaire.

-Fresque château d'eau : 2500€

-Bâche incendie lieu-dit La grange Hacquet

-Acquisition de 2 défibrillateurs

-Refonte du site internet

-Acquisition d'un Tableau Numérique Interactif et de 5 tablettes numériques à l'école maternelle, avec une subvention de 50 % de la part de l'éducation nationale.

-Acquisition livres jeunesse suite à l'octroi de la dotation plan bibliothèque de 1500€

Plusieurs actions également sont à étudier pour 2021 :

-Participation à la campagne de vaccination et accompagnement des Sepmois (étude d'une mise en place d'un transport)

-Accompagnement des associations : formulaire de demande de subventions envoyées

-Démarches en cours pour libérer de l'espace foncier à bâtir sur la commune.

-Aménagement paysager autour de l'Eglise, et de l'ancien presbytère dès le printemps 2021. Projet de végétalisation de la rue de la république et aménagement de massifs dans les années à venir.

-Etude de la réalisation d'un emprunt en fonction du taux de désendettement de la commune pour financer certains travaux comme le remplacement de la chaudière ou l'aire de camping-car prévue pour 2022 ou la transformation de la ligne de trésorerie ouverte.

-Fiscalité : pas de changements majeurs, la taxe d'habitation est compensée par l'Etat.

-Organisation des élections départementales et régionales prévues en juin.

Madame le Maire indique que le compte administratif définitif et le budget prévisionnel seront présentés en conseil mardi 23 février et soumis au vote mardi 2 mars 2021. Il sera également présenté la prospective financière établie par Audrey BUREAU de l'ADAC rencontrée en mairie lundi 1er février.

URBANISME ET RURALITE :

Dégâts des eaux : les fortes pluies enregistrées ces derniers jours, 100mm en 12jours, entraînent des désagréments chez plusieurs administrés. Le curage des fossés est questionné. M.BARILLET indique que la plupart des fossés sont désormais classés zone tampon sur la carte des fossés aquatiques. Il faut ainsi distinguer les différents fossés de la commune pour savoir si la commune peut intervenir.

M.BARILLET ajoute qu'il faudrait modifier la période de broyage des accotements car l'herbe fauchée cet hiver s'est ajoutée à l'eau bouchant les buses à certains endroits.

M.DAGUET invite les élus à repérer les fossés qui actuellement auraient besoin d'être curés pour programmer un curage aux beaux jours en fonction de leur classement ou non en zone tampon.

AFFAIRES SCOLAIRES :

Réunion du RPI : le conseil d'école se déroulera le 9 février prochain et la commission du RPI se réunira à l'issue de cette rencontre le lundi 15 février 2021 à 18h00.

Il sera question notamment de la répartition des effectifs, avec l'accueil des Toutes Petites Sections ou non, du renouvellement du Projet Educatif Territorial (PEdT) et du Plan Mercredi, du maintien ou non sur les prochaines années de la subvention octroyée par les trois communes du RPI à l'association de cantine pour soutenir la démarche qualité engagée cette année. Madame le Maire rappelle que les communes du RPI ont accepté de prendre en charge une partie du surcoût à hauteur de 7000€. Madame le Maire souhaiterait recueillir l'avis des membres du conseil municipal sur ce dernier point. M.BARILLET indique que la prestation fournie aujourd'hui s'inscrit dans le Projet Alimentaire Territorial, en accord avec la démarche économique et environnementale recherchée avec des produits locaux de meilleure qualité. Mme LANGLOIS partage ce point de vue et ajoute que le retour des familles et des enfants est également positif.

Plan Particulier de Mise en Sûreté : Mme LANGLOIS indique avoir rencontré en présence de Mme BAULAZ, directrice de l'école maternelle de Sepmes, l'adjudant-chef FONTAINE de la gendarmerie de Descartes pour évaluer la sécurité des locaux. Le risque attentat est faible mais il est moins rare qu'un parent violent s'introduise dans les écoles, c'est pourquoi il est important de vérifier l'ensemble des moyens de sûreté. Il en ressort deux points à améliorer: Limiter la visibilité des enfants depuis la rue et s'assurer de la fermeture des portes extérieures à chaque passage.

DIVERS :

Concours décoration de Noël : Mme DELORME informe que M.JOLY et Mlle PASQUIER sont les deux gagnants du concours communal facebook organisé pour récompenser les maisons ayant les plus belles décorations de Noël sur le thème du bois. Un panier gourmand leur a été remis vendredi 29 janvier 2021. M. et Mme JOLY ont proposé de participer à la décoration et à l'illumination du parvis de l'Eglise l'an prochain.

Agenda :

Prochains Conseils Municipaux : 23 février 2021 et 2 mars 2021

LA SÉANCE EST LEVÉE À 22 h 25